

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
25/04/2014

Dossier complet le :
19/05/14

N° d'enregistrement :
F09314P0117

1. Intitulé du projet

Aménagement de la voie du 14 juillet entre le chemin de Faren et l'avenue du Maréchal Leclerc à Châteauneuf-les-Martigues

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Aménagement de l'avenue du 14 juillet sur 290 m et création de 180 m de nouvelle voie

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

En concertation avec la Commune de Châteauneuf les Martigues, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, compétente en matière d'infrastructures routières, souhaite procéder à l'élargissement de l'avenue du 14 juillet

Le projet d'aménagement de l'avenue du 14 juillet s'inscrit dans le cadre de l'urbanisation des quartiers Est de la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

Le projet commence au carrefour avec le RD 48A- Avenue du Maréchal Leclerc, au Sud, traverse une zone en cours d'urbanisation et prend fin au carrefour avec le Chemin de Faren au Nord.

Les deux carrefours seront réaménagés en carrefours giratoires afin de faciliter les échanges de trafic.

4.2 Objectifs du projet

Le chemin actuel se termine en impasse à 180m du chemin de Faren.

Le projet se situe en zones à urbaniser et à vocation d'habitations.

Une intervention sur ce territoire passe nécessairement par la création de voies, opération pour laquelle la Communauté urbaine MPM est maître d'ouvrage.

Les objectifs du projet sont de :

- Ouvrir vers le nord l'avenue du 14 Juillet qui se termine aujourd'hui en impasse
- Accompagner l'urbanisation du secteur

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée de réalisation des travaux d'aménagement de la voie est estimée à 8 mois.

Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année 2014, début d'année 2015.

2014 : - concertation préalable et examen au cas par cas,
 - acquisitions foncières, finalisation des études projet et procédures de passation des marchés de travaux,

Démarrage des travaux : début 2015

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création de la nouvelle voie a pour objectif principal de créer une traversée de quartier en remplacement de la desserte actuelle en impasse utilisée uniquement par les riverains.

Le projet permettra en phase d'exploitation d'assurer la circulation des usagers (VL, piétons, cycles) à proximité des habitations. Il sera accompagné d'aménagements paysagers.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s)

Aucune demande d'autorisation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale du projet d'aménagement et de création de voie :	470 m
Profil en travers :	Trottoir Est de 1,50 m Chaussée 5,50 m Trottoir mixte Ouest de 3,00 m (bande cyclable unidirectionnelle de 1,50 m + trottoir de 1,50 m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue du 14 juillet
13220 Châteauneuf-les-
Martigues

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 05 ° 10 ' 38 " 82 Lat. 43 ° 22 ' 49 " 53

Point d'arrivée : Long. 05 ° 10 ' 31 " 24 Lat. 43 ° 23 ' 03 " 55

Communes traversées :

Châteauneuf-les-Martigues

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage actuel du sol : voirie routière, délaissés.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Au titre du PLU (approuvé le 30 octobre 2013), le projet s'inscrit en zones UD2 et AUH.

Il ne fait pas partie des occupations du sol interdites au titre du règlement de ces zones.
Il est donc autorisé.

Des emplacements réservés sont inscrits au PLU pour la réalisation de la voie.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1600m au sud de la ZNIEFF de type II Etang de Bolmont
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Communauté Urbaine Marseille Provence a été approuvé le 28 juin 2010.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux en présence sont très artificialisés. Aucune continuité écologique ne subsiste dans le périmètre du projet.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des risques Feu de forêt Plan de Prévention des risques Inondation Plan de Prévention des risques Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs Plan de Prévention des risques Mouvement de terrain - Tassements différentiels Plan de Prévention des risques Risque industriel Plan de Prévention des risques Transport de marchandises dangereuses
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ensemble de la voirie réalisée sera muni d'un éclairage public afin de répondre à une attente de confort et de sécurité tant pour les automobilistes que pour les piétons et cyclistes.</p> <p>Le mobilier d'éclairage public a été déterminé par la ville. L'éclairage sera unilatéral : des mâts de 8,00 m de hauteur seront utilisés.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps et l'arrosage des pistes de chantier par temps sec sera obligatoire.</p> <p>La création de nouvelles voies est nécessairement à l'origine d'émissions polluantes liées à la circulation routière. Toutefois la vocation des voies étant uniquement de la desserte locale et la vitesse de circulation étant limitée à 50 km/h voire 30 km/h par endroits, les impacts sur la qualité de l'air seront modérés. L'aménagement prévoit également le développement des modes doux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'existe actuellement aucun réseau pluvial sur le site. Les eaux ruissellent sur le chemin.</p> <p>Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées au niveau des voiries puis dirigées vers un bassin de rétention, récupérant les écoulements de la rue du 14 juillet, aménagé en aval du projet. Son volume sera de l'ordre de 280 m³ et son exutoire, le réseau d'assainissement public. Une martelière manuelle permettra la rétention d'une pollution accidentelle sur la voie.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet améliorera les conditions de desserte du quartier et permettra d'accompagner l'urbanisation du secteur.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Espaces naturels anthropisés, friches.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, mise en place de protections vis-à-vis des riverains, etc.).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de la création de voies nouvelles et de l'aménagement de voies existantes, une étude de trafic sera menée parallèlement aux études de conception routière, afin de vérifier le respect des seuils réglementaires.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces éléments seront à confirmer en fonction de la nature des sols (propagation potentielle) et de la proximité du bâti.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération consiste à aménager et créer une voie urbaine afin de permettre le désenclavement du quartier

Les voies à créer assureront une meilleure desserte locale et permettront le développement urbain du secteur, sans toutefois constituer une liaison inter-quartier. En effet, celle-ci reste assurée par le boulevard Marcel Pagnol, à l'Ouest du projet.

De ce fait, le trafic automobile sera modéré et lié uniquement à la desserte, et l'aménagement favorisera le développement des modes doux (piste cyclable).

Le projet va donc fortement améliorer la situation existante en termes de cadre de vie.

Les principaux impacts identifiés sont liés aux aspects hydrauliques / ruissellement urbain : les études de conception du projet qui intègrent la collecte et le traitement des eaux pluviales liées au ruissellement sur la voirie.

Au regard des enjeux en présence, nous estimons donc qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Plan de masse au 1/200 numérisé (PDF)	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Marseille

le.

11 avril 2014

Signature

Le Directeur des Infrastructures

Joël VANNI